Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 11

Artikel: Après le congrès syndical de Lucerne
Autor: Schürch, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383791

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

22me année NOVEMBRE 1930 No 11

Après le congrès syndical de Lucerne.

Par *Charles Schürch.*

Le fait que le congrès trisannuel de l'Union syndicale suisse coïncidait avec la célébration du cinquantenaire de cette grande organisation ouvrière, attira plus que de coutume l'attention du public en général et de nos groupements affiliés en particulier. Aussi, la salle des fêtes du Kursaal de Lucerne était-elle les 18/20 octobre remplie jusque dans ses moindres recoins d'une foule de délégués des fédérations et des cartels syndicaux. Toutes ces organisations ou à peu près, avaient tenu à être représentées à cette occasion. Et pourtant, chaque syndiqué savait que cet événement ne serait pas célébré en grande pompe, mais en toute simplicité comme il convient au caractère de notre mouvement.

C'est au doyen des secrétaires permanents, le très actif chef des typographes suisses, Jacques Schlumpf, qu'échut l'honneur de prononcer le discours commémoratif. Il le fit avec talent et avec sa verve coutumière, ce qui lui valut les applaudissements sans fin de l'assemblée. Ce fut là, l'unique manifestation rappelant le demi-siècle d'existence de l'Union syndicale suisse.

Les délégués s'étaient rendus à Lucerne pour délibérer sur les graves problèmes qui préoccupent la classe ouvrière et non pour y festoyer. Le sérieux et l'intérêt qu'ils mirent aux travaux du congrès furent impressionnants, ces travaux furent exécutés presque trop calmement au gré de quelques-uns d'entre eux, qui paraissaient regretter la période troublée d'après-guerre et ses débats passionnés. Cette circonstance n'a pas manqué d'étonner les nombreuses délégations des organisations sœurs de l'étranger, du moins celles où l'élément communiste présente encore quelque vitalité.

Une grave question comme celle de l'exclusion de la Fédération des ouvriers du vêtement et du cuir fut traitée avec une sérénité et une sobriété de paroles que l'on n'eut pas cru possible. Il est vrai que la question était claire pour chacun. Les agissements de cette fédération ces dernières années furent tels, que l'on s'étonnait plutôt que la crise ne se soit pas produite plus tôt.

Cette fédération ne sera pas perdue pour longtemps puisque, le jour où l'exclusion fut prononcée par le congrès de Lucerne, 14 de ses sections représentées à une conférence convoquée dans la même ville, décidaient de se reconstituer en une fédération du cuir et de l'équipement, dont l'activité serait conforme aux principes exprimés dans les statuts de l'Union syndicale suisse.

Les rapports de gestion présentés se limitaient aux principaux faits de l'activité de l'Union syndicale et de la Commission centrale d'éducation ouvrière durant les trois dernières années. Une attention toute particulière a été vouée aux problèmes de politique sociale. Plusieurs résolutions adoptées à ce sujet tracent la voie à suivre par le comité syndical.

Une revision de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accident fut demandée avec insistance de divers côtés. Des propositions de revision avaient été présentées en 1920 déjà par la commission syndicale suisse; il faudra les reprendre et les compléter par de nouvelles suggestions tenant compte des lacunes constatées dans la loi depuis lors.

La loi fédérale sur la formation professionnelle ayant dépassé le cap du referendum, il y a lieu de songer maintenant à sa mise en vigueur. L'une des tâches les plus pressantes sera de présenter au Département de l'économie publique les suggestions des organisations syndicales pour l'élaboration de l'ordonnance d'application de la loi fédérale. Il serait grandement temps que la classe ouvrière voue au problème de l'apprentissage plus d'intérêt qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Les fédérations et tout spécialement les cartels syndicaux auront par là à poursuivre une belle et utile activité. Cette activité pourrait être liée non sans succès au problème de la jeunesse, dont le congrès s'est occupé également. Il a chargé le comité syndical de l'étudier et d'arrêter des directives à son sujet.

Le besoin d'avoir un cadre de militants toujours plus aptes à remplir leur tâche délicate engagea le congrès à charger le comité de l'Union syndicale d'examiner en collaboration avec le parti socialiste la création d'une école syndicale pour former des fonctionnaires. Cette question a été remise à la Centrale d'éducation ouvrière, formée comme on sait de représentants de l'Union syndicale et du Parti.

Au sujet de l'inspection des fabriques, le congrès a constaté que la classe ouvrière est insuffisamment protégée dans les entreprises industrielles contre les dangers qui menacent sa santé, spécialement contre les maladies professionnelles, mais aussi contre les méthodes modernes appliquées dans les entreprises et qui occasionnent très souvent l'usure prématurée des forces du travail. Il demanda que les universités vouent toujours plus d'attention aux maladies professionnelles et à la médecine dans les fabriques. Il demanda en outre que la surveillance des fabriques s'exerce davantage que jusqu'à présent sur la santé des ouvriers. A cet

effet chaque arrondissement d'inspectorat des fabriques devrait disposer d'un médecin. En outre, on devrait, par des cours périodiques, donner au personnel de surveillance des fabriques et autres intéressés la possibilité de s'instruire sur l'hygiène et la médecine industrielles. Pour lutter contre les dangers d'exploitation des forces humaines que renferment les nouvelles méthodes de travail, l'étude objective du problème de la fatigue et des maladies nerveuses s'impose. Le congrès a revendiqué la fondation d'un institut scientifique du travail qui serait à annexer au Polytechnicum, soit par l'extension de l'institut d'hygiène ou par celle de l'institut scientifique des entreprises.

En adoptant la résolution sur la durée du travail, introduite brillamment par le Dr Weber, le congrès manifesta sa volonté d'exiger partout la stricte application de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, en s'opposant de toutes ses forces aux dérogations accordées trop facilement par les autorités. L'extension du chômage et l'introduction de nouvelles méthodes de travail rendent une nouvelle réduction de la durée du travail absolument nécessaire.

Le congrès protesta en outre contre le retard mis à présenter une loi sur les arts et métiers dont il est question depuis plus de trente ans et que l'on ne voit toujours pas venir et s'éleva contre la non-ratification de la convention de Washington sur la durée du travail. Une loi sur les arts et métiers doit assurer la semaine de 48 heures aux très nombreux ouvriers que la loi fédérale sur les fabriques ne protège pas. Elle doit leur garantir également le droit légal à des vacances payées.

L'excellent exposé de Robert Bratschi sur l'économie collective dans les services publics, bien que présenté à la fin du congrès, fut écouté dans un profond silence et longuement applaudi. Il n'eut pas de peine à prouver, documents en mains, que les services publics desservent mieux et à meilleur compte la population tout en assurant à leur personnel des conditions de travail supérieures et des droits de collaboration plus étendus que ne le fait l'entreprise privée. Les conclusions de l'exposé Bratschi constituent un complément nécessaire au programme minimum adopté au congrès syndical de Lausanne en 1924.

Les questions touchant à la structure de l'Union syndicale furent traitées sans longueurs inutiles; elles n'étaient cependant pas sans importance. La revision des statuts doit combler des lacunes que les incidents avec les groupements communistes ont mises à jour. Les thèses sur la position des cartels syndicaux locaux et cantonaux dans l'Union syndicale, présentées au nom du comité syndical, peuvent être considérées comme étant le prélude d'une réorganisation devant amener de grands changements dans les organisations locales et cantonales. La question sera discutée sans doute plus longuement au prochain congrès et au cours des trois ans qui nous en séparent. La réorganisation projetée tend à

faire des cartels cantonaux et locaux les organes d'exécution des décisions de l'Union syndicale. Il en est déjà ainsi presque partout. La grande difficulté sera sans doute d'incorporer et de faire dépendre de l'Union syndicale les secrétariats ouvriers, tel que cela existe actuellement par exemple en Autriche. Le mouvement syndical suisse y gagnerait en force et en unité d'action.

Le congrès a tenu à suivre la voie tracée ces dernières années vers une collaboration toujours plus effective avec l'Union suisse des sociétés de consommation en acceptant sans discussion et à l'unanimité l'entente définissant les relations entre nos deux grands groupements économiques. Il a souscrit également à la proposition de la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, qui a tenu à souligner que les causes de conflit disparaîtront si les deux organisations contractantes savent le vouloir avec une égale bonne volonté.

Le congrès trisannuel, coïncidant avec le cinquantenaire de l'Union syndicale, a occasionné la participation inaccoutumée de délégations étrangères et d'associations amies du pays. Pour la première fois, un délégué de l'Union suisse des sociétés de consommation et un délégué de la Fédération des sociétés suisses d'employés saluèrent le congrès. Les autorités supérieures du pays tinrent également à honorer le congrès de leur présence en déléguant M. Schulthess, conseiller fédéral, chef du Département de l'économie publique, et M. Pfister, directeur de l'Office fédéral du travail. Cette manifestation de sympathie prouve bien que la grande organisation des travailleurs a pris sa place dans l'économie du pays et qu'il serait désormais difficile de l'ignorer.

Où va l'exportation suisse?

Par *Max Weber.*

On sait que la Suisse, de par sa population, appartient à un des premiers Etats d'exportation du monde. A l'heure actuelle effectivement nous pouvons nous rendre compte de l'importance de notre exportation, par suite de la crise économique mondiale qui rend excessivement difficile l'écoulement de nos produits à l'étranger. Malgré sa situation géographique, très éloignée de la mer, malgré l'absence absolue de matières premières industrielles, la Suisse participe régulièrement à l'échange international des marchandises. Nous pourrions dire les choses en sens inverse: Ce n'est que grâce à son étroite relation avec le marché mondial que notre pays est à même de nourrir sa population relativement nombreuse.

Voici les chiffres du marché extérieur de la Suisse (en millions de francs):